



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale
28 novembre 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 11 octobre 2022, à 15 heures

Président : M. Abdelaal (Vice-Président) (Égypte)
puis : M. Budhu (Vice-Président) (Trinité-et-Tobago)
puis : M. Abdelaal (Vice-Président) (Égypte)

Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21 (*suite*)
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Réduction des risques de catastrophe (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (*suite*)
- h) Harmonie avec la Nature (*suite*)
- i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (*suite*)
- j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (*suite*)
- k) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M^{me} Stoeva (Bulgarie), M. Abdelaal (Égypte), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 18 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/77/254 et A/77/272)

- a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21 (suite) (A/77/210 et A/77/249)**
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite) (A/77/146 et A/77/218)**
- c) Réduction des risques de catastrophe (suite) (A/77/293)**
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite) (A/77/215)**
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite) (A/77/215)**
- f) Convention sur la diversité biologique (suite) (A/77/215)**
- g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (suite) (A/77/25 et A/77/25/Add.1)**
- h) Harmonie avec la Nature (suite) (A/77/244)**
- i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (suite) (A/77/211)**
- j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (suite) (A/77/216)**
- k) Développement durable dans les régions montagneuses (suite) (A/77/217)**

1. **M^{me} Poenateetai** (Thaïlande) dit que les inondations en Asie, les sécheresses en Afrique et les ouragans en Amérique du Nord ont fait reculer les

progrès durement accomplis sur le plan du développement et rappellent le coût de l'inaction. Depuis longtemps, l'approche de la Thaïlande repose sur le renforcement de la résilience aux chocs extérieurs. L'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) et l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui se tiendra en 2023, offrent des occasions majeures d'évaluer les progrès accomplis, d'avancer plus rapidement et de promouvoir des approches intégrées du renforcement de la résilience. Au-delà des catastrophes, il convient également d'adopter un état d'esprit tenant compte des risques pour relever les défis liés aux changements climatiques, à l'eau, à l'assainissement et à la santé.

2. Le Gouvernement thaïlandais attend avec impatience la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui visera à concrétiser les annonces et à accroître le financement de l'action climatique, en particulier concernant l'adaptation. À ce titre, la Thaïlande entend appliquer une approche d'économie circulaire à la gestion durable des plastiques d'ici à 2030, en vue de réduire la production et la consommation de plastiques et de mieux gérer les déchets plastiques. La délégation thaïlandaise attend avec intérêt l'élaboration prochaine d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique au sein de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

3. Afin de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il convient d'adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société, qui passe par la mise en place de partenariats à tous les niveaux. Par conséquent, le plan de gestion de l'environnement du Gouvernement thaïlandais met l'accent sur la mobilisation des communautés locales et l'implication des parties prenantes dans la prise de décisions. Pour que ces groupes participent plus facilement, il importe de les doter des connaissances, compétences et outils nécessaires. Il est donc essentiel de promouvoir l'aptitude à se servir des outils numériques et de combler la fracture numérique. La science et la technologie peuvent également apporter des solutions transformatrices aux défis actuels.

4. **M^{me} Tshering** (Bhoutan) dit que, en dépit du fait qu'il est le seul pays au monde à avoir un bilan carbone négatif, le Bhoutan est très exposé aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques,

qui constituent de graves menaces pour ses moyens de subsistance naturels et son économie, qui repose essentiellement sur l'hydroélectricité et l'agriculture. La communauté internationale doit se fixer des objectifs climatiques plus ambitieux si elle veut limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius et les grands émetteurs se doivent encore davantage d'assumer leur part de responsabilité. Il est urgent de mobiliser des financements nouveaux et supplémentaires de l'action climatique, y compris un financement des pertes et préjudices, et de les répartir de manière équilibrée entre atténuation et adaptation. Une coopération internationale forte est nécessaire pour créer des projets et partenariats viables permettant d'accroître les investissements dans les énergies renouvelables et de réduire ainsi la dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

5. De plus en plus d'espèces sont en voie d'extinction, car l'être humain continue de provoquer la destruction tragique et la fragmentation de leurs habitats. Les discussions menées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique doivent permettre de déterminer le niveau acceptable d'incidence humaine. À cet égard, le Bhoutan estime que l'équité entre les générations est une priorité. Les pays qui contribuent directement ou indirectement à la perte de biodiversité de la planète devraient soutenir les efforts de conservation des pays en développement. Toutefois, l'ampleur actuelle du financement est loin de répondre aux besoins et décourage ces efforts.

6. En tant que petit pays enclavé à l'écosystème montagneux fragile, le Bhoutan a souvent souligné qu'investir dans le développement durable des régions montagneuses devait être une priorité mondiale. Selon un récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la superficie glaciaire totale de la région de l'Hindou Kouch-Himalaya a diminué de 24 % entre 1977 et 2010. Il est par conséquent nécessaire de renforcer la résilience des populations montagnardes et de proposer des solutions de remplacement pratiques et durables qui leur permettent de continuer à vivre en harmonie avec la nature. La communauté internationale doit continuer à favoriser le développement durable dans les régions montagneuses, en mettant l'accent sur l'agriculture de montagne, le tourisme durable et les énergies renouvelables. À cette fin, la délégation bhoutanaise se réjouit de collaborer avec toutes les parties prenantes sur les initiatives de la Deuxième Commission relatives au développement des régions montagneuses et à la préservation des glaciers.

7. **M^{me} Šćepanović** (Monténégro) dit que le développement durable doit être au cœur des

programmes de politique étrangère, car chaque citoyen du monde est touché par les crises mondiales provoquées par l'agression brutale de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et l'insécurité alimentaire et énergétique. Le Monténégro a été l'un des premiers pays à avoir intégré le Programme 2030 dans son cadre normatif et a présenté son deuxième examen national volontaire lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022. Le rapport correspondant a été établi au terme de vastes consultations avec la société civile et d'autres parties prenantes et s'est avéré précieux pour identifier les domaines cruciaux dans lesquels améliorer les politiques sociales et économiques.

8. Il incombe à la communauté internationale de faire face à la crise climatique et de préserver l'environnement pour les générations à venir. Le Gouvernement monténégrois promeut par conséquent les politiques vertes et les technologies propres pour assurer le relèvement après la pandémie. En 2018, le Monténégro a atteint son objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % et s'est fixé un nouvel objectif de 45 % d'ici à 2030, qu'il entend atteindre en améliorant les technologies industrielles, l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables. La communauté internationale doit accélérer de toute urgence la mise en œuvre de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et élaborer des modèles pour améliorer le financement de l'action climatique, le transfert de technologies et le renforcement des capacités. À cette fin, des partenariats doivent être noués avec le secteur privé, la société civile, le monde universitaire et toutes les autres parties prenantes concernées. Le Monténégro reste attaché à l'élargissement de la coopération et au partage des meilleures pratiques dans le domaine du développement durable avec les États Membres et les autres acteurs internationaux.

9. **M. Alkins** (Guyana) dit que la pandémie de COVID-19, l'insécurité alimentaire, les conflits et la crise climatique menacent les progrès accomplis dans le domaine du développement. Les défis sont d'autant plus grands pour les pays en développement, en particulier les plus vulnérables, comme les petits États insulaires en développement. La communauté internationale doit par conséquent donner suite aux engagements pris au titre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. À cet égard, il est essentiel de promouvoir l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement pour remédier au système biaisé selon lequel la santé économique d'un

pays se mesure en fonction de son produit intérieur brut par habitant. Ce changement est primordial pour permettre à ces États de relever leurs défis en matière de développement.

10. En ce qui concerne les changements climatiques, les pays développés doivent tenir leur engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le financement de l'action climatique. Une attention accrue doit être portée à la réduction des risques de catastrophe et à l'amélioration de la résilience, et le programme de développement devrait bénéficier d'une plus grande part des allocations budgétaires. En ce qui concerne l'insécurité alimentaire, le Gouvernement guyanien a revitalisé le secteur agricole pour préserver les moyens de subsistance et répondre à la crise alimentaire mondiale en stimulant les investissements, les innovations et la compétitivité agricoles. Il renforce également la résilience en diversifiant et modernisant l'agriculture et en la rendant intelligente face aux changements climatiques. À la suite d'un forum régional sur les investissements agricoles organisé par le Guyana, la Communauté des Caraïbes a adopté une proposition visant à diminuer les importations de denrées alimentaires de 25 % d'ici à 2025 et à mettre l'accent sur quatre domaines prioritaires pour la revitalisation : l'insécurité alimentaire, les transports, l'élimination des obstacles au commerce et les femmes et les jeunes dans l'agriculture.

11. La politique de développement du Guyana est pleinement en phase avec le Programme 2030 et le Guyana présentera son deuxième examen national volontaire en 2023. Dans le même temps, le développement économique s'appuie sur une stratégie de développement sobre en carbone et diversifiée sur le plan énergétique qui place la stabilité environnementale au cœur des plans nationaux de sécurité énergétique tout en cherchant à réduire à zéro les émissions d'ici à 2050.

12. **M. Eko** (Cameroun) dit que sa délégation exhorte les États Membres et toutes les parties prenantes à tirer parti des progrès socioéconomiques et des avancées scientifiques et technologiques sans précédent pour démultiplier les stratégies pragmatiques visant à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Le Cameroun, qui détient une partie de la forêt du bassin du Congo, dispose d'une grande capacité de captage du carbone et joue un rôle clef dans l'action climatique. Toutefois, il reste à concevoir un système équitable et juste d'évaluation économique des services liés aux écosystèmes forestiers. Les mécanismes de financement de la conservation par le paiement pour services écosystémiques devraient reposer entièrement sur des critères qui tiennent compte de l'efficacité écologique, de la rentabilité économique et de l'équité

sociale. Ces mécanismes ne devraient pas exclure les pays du bassin du Congo.

13. Le Gouvernement camerounais demande un renforcement de la coopération technique et scientifique et un nouvel objectif de financement de l'action climatique qui répondrait aux besoins réels des pays en développement. Les parties prenantes devraient donner suite à l'engagement pris lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de consacrer 1,5 milliard de dollars au Partenariat pour les forêts du bassin du Congo. Dans le même temps, le Fonds vert pour le climat, le Fonds bleu pour le bassin du Congo et le Fonds pour l'adaptation devraient bénéficier de financements supplémentaires en vue de soutenir la transition énergétique dans le cadre de l'Accord de Paris.

14. Conformément à ses engagements au titre de l'Accord de Paris et des initiatives qui y sont liées, le Cameroun se rapproche de la neutralité carbone. Le Gouvernement s'est engagé à faire passer la part de l'énergie renouvelable dans la production nationale d'énergie à 25 % et à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 35 % d'ici à 2030. Le Cameroun appelle les États Membres et tous les partenaires à renforcer le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, afin de contribuer à un transfert de technologies efficace et de respecter les engagements financiers visant à fournir une assistance aux pays dans le besoin.

15. **M. Pary Rodríguez** (État plurinational de Bolivie) dit que les crises systémiques actuelles exigent des ripostes globales, concrètes et ambitieuses. La communauté internationale doit de toute urgence adhérer aux principes communs convenus lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, et aux conventions qui s'y rapportent, notamment les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques donnera à la communauté internationale l'occasion de définir des actions concrètes pour éliminer les causes structurelles des changements climatiques, renforcer la résilience des pays vulnérables et remédier aux pertes et préjudices qui en découlent au moyen d'un mécanisme de financement approprié. L'engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le financement de l'action climatique n'a pas été tenu. Les pays développés devraient donc compenser le déficit en ressources jusqu'en 2025. Par ailleurs, les États devraient établir un nouvel objectif collectif de

financement de l'action climatique, assorti d'un mécanisme de suivi et d'examen.

16. L'idée de vivre en harmonie avec la nature ne devrait pas se limiter à la protection de la biodiversité. Elle devrait guider les actions visant à éliminer les menaces pour l'environnement avec la même urgence que celle requise pour éliminer la pauvreté et les inégalités. Le bien-être des peuples est un préalable indispensable à la protection de la Terre nourricière. Après dix ans de dialogues interactifs sur l'harmonie avec la nature, il est temps que les États appliquent des approches holistiques globales pour mettre en œuvre le Programme 2030, en vue de restaurer la santé et l'intégrité des écosystèmes. La délégation bolivienne réitère son engagement ferme à travailler avec tous les États et toutes les parties prenantes pour faire en sorte que le développement durable devienne une pratique courante parmi les individus, les communautés et les institutions internationales, dans un souci d'équité et de justice sociale et écologique pour toutes et tous.

17. **M. Kallis Baldrich** (Andorre) dit que malgré sa faible contribution aux émissions de carbone mondiales, l'Andorre s'attache fermement à combattre les changements climatiques. Son gouvernement a approuvé une loi sur la transition énergétique et les changements climatiques en vue de créer les outils nécessaires pour parvenir à la neutralité carbone. Il a également créé un fonds pour la nature alimenté principalement par les secteurs économiques pesant le plus sur l'environnement. Dans le même temps, une loi sur l'économie circulaire a été approuvée pour promouvoir les politiques publiques qui favorisent l'adoption d'un modèle de production et de consommation plus durable. Elle se fonde sur l'objectif de développement durable n° 12, cible 3, et vise à réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici à 2030.

18. La délégation andorrane salue le rapport du Secrétaire général sur le développement durable dans les régions montagneuses (A/77/217). Du fait de son relief montagneux, menacé par la crise climatique et la perte de biodiversité, l'Andorre a aligné plusieurs feuilles de route nationales et le budget de l'État sur les objectifs de développement durable. Le pays travaille à la préparation d'un événement ministériel parallèle à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sous le thème « Mettre la montagne au premier plan en tirant parti de l'Année internationale de la montagne 2022 » afin de partager les bonnes pratiques, expériences et solutions. Les connaissances scientifiques sont cruciales au développement des régions montagneuses. La

coopération internationale est donc primordiale, notamment entre les pays des Pyrénées.

19. **M. Yobouet** (Côte d'Ivoire) dit que les conséquences de la pandémie de COVID-19, les conflits, les chocs économiques, les changements climatiques et les crises énergétique et alimentaire sapent des décennies de progrès sur la voie du développement durable. Le manque de ressources des gouvernements pour mettre en œuvre le Programme 2030 risque de pousser des milliers de personnes dans la pauvreté, principalement dans les pays en développement qui doivent déjà faire face à de multiples défis. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour répondre aux crises actuelles et futures. Pour cela, il est impératif d'investir dans les capacités et les partenariats, afin de générer des données fiables. Il convient de promouvoir des modèles de développement durables, résilients et ouverts à tous, en vue de réduire les émissions de carbone, de protéger les ressources naturelles, de transformer les systèmes alimentaires, de créer de meilleurs emplois et de faire avancer la transition vers une économie plus verte, plus inclusive et plus juste. Dans le même temps, les États doivent honorer les engagements pris au titre de l'Accord de Paris pour maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5 degré Celsius en adaptant les modes de consommation et de production. La vingt-septième session de la Conférence des Parties offrira l'opportunité de promouvoir des solutions durables et ambitieuses à la hauteur des défis contemporains.

20. En matière de financement du développement, la délégation de l'orateur exhorte les pays développés à respecter leur engagement d'affecter 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Le fardeau de la dette des pays en développement doit également être allégé, afin de leur permettre de dégager les marges d'action budgétaire nécessaires à l'investissement dans la protection sociale et la résilience aux changements climatiques.

21. En 2022, la Côte d'Ivoire a présenté son deuxième examen national volontaire en mettant en exergue les efforts déployés pour promouvoir l'éducation et la gestion durable des ressources et lutter contre les inégalités et la désertification. Le Gouvernement a renforcé le cadre juridique et institutionnel, les capacités nationales de gestion de l'environnement et les systèmes de surveillance et d'évaluation de l'environnement.

22. **M. Mandla** (Afrique du Sud) dit qu'il est indispensable d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes pour atteindre les objectifs de développement durable. À ce titre, les investissements publics et privés

devraient se concentrer sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois. La communauté internationale devrait promouvoir un développement inclusif, à forte intensité de main-d'œuvre et axé sur la croissance verte et la lutte contre le chômage des jeunes. Des mesures devraient être mises en œuvre pour fournir des possibilités de formation et de reconversion dans tous les secteurs économiques, afin d'attirer et de créer de nouveaux emplois.

23. La réalisation des objectifs de développement durable ne sera possible qu'avec une augmentation significative du soutien aux pays en développement, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en situation particulière, y compris ceux sous occupation étrangère. Le ralentissement économique lié à la pandémie a fait basculer près de 124 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en 2020. Pour inverser cette tendance, il faudra mobiliser des ressources financières suffisantes, adéquates et prévisibles pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, conformément aux engagements pris dans le cadre du Partenariat mondial pour le développement durable. En outre, le Cadre de soutenabilité de la dette pour les pays à faible revenu devrait être révisé.

24. Seul le multilatéralisme permettra de relever les défis mondiaux. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit déboucher sur des progrès substantiels sur les questions de l'adaptation et des pertes et préjudices. Elle doit également fournir aux pays africains et aux autres pays en développement des moyens de mise en œuvre, sous la forme de financement de l'action climatique et de renforcement des capacités. À cet égard, la délégation sud-africaine exhorte les pays développés à reconnaître l'urgence d'honorer leur engagement d'aider les pays en développement dans leur transition.

25. **M^{me} Teymourpour** (République islamique d'Iran) dit que le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2022*, élaboré par le Département des affaires économiques et sociales, recense nombre de défis à relever pour atteindre les objectifs de développement durable, mais ne fait nullement référence à l'unilatéralisme ou aux mesures économiques coercitives unilatérales, qui figurent parmi les défis les plus critiques pour parvenir au développement durable. Le rapport ne mentionne pas non plus la nécessité de promouvoir le multilatéralisme. La politisation du développement est une douloureuse réalité et la délégation iranienne espère que les auteurs

adopteront une approche plus réaliste et moins politique lors de la rédaction du prochain rapport.

26. Étant donné sa situation géographique, la République islamique d'Iran a connu de nombreuses catastrophes, telles que les inondations, la dégradation des terres, la désertification, les tempêtes de sable et de poussière et le manque d'eau. Dans le même temps, elle était aux prises avec la menace de mesures coercitives unilatérales illégales, le terrorisme parainné par l'étranger et la violence extrémiste. Par conséquent, le Gouvernement est contraint de consacrer ses ressources nationales limitées à la lutte contre l'insécurité plutôt que de se concentrer sur la lutte contre la pauvreté, la destruction de l'environnement et les obstacles au développement.

27. L'application efficace des conventions des Nations Unies relatives à l'environnement nécessite des ressources financières, des moyens de mise en œuvre et des transferts de technologies. Il est dès lors très préoccupant que les pays développés n'aient pas respecté leurs engagements au titre de ces conventions, dont certains ont été pris il y a 30 ans.

28. Vu la nature transfrontière des tempêtes de sable et de poussière, la communauté internationale doit conjuguer ses efforts pour atténuer leur impact. À ce titre, une réunion ministérielle régionale sur la coopération environnementale s'est tenue à Téhéran en juillet 2022 en vue de trouver des solutions aux défis environnementaux transfrontières.

29. **M^{me} Sanabria Dávila** (Nicaragua) dit que l'incapacité des pays développés à respecter leurs engagements de financement du développement et de l'action climatique freine considérablement la réalisation des objectifs de développement durable. L'imposition de mesures coercitives unilatérales constitue un autre frein. Ces mesures forcent les pays à détourner des ressources précieuses du développement et constituent de ce fait des armes de destruction massive et des crimes contre l'humanité. Certains pays occidentaux imposent ces mesures à des pays du fait qu'ils exercent leur droit souverain de déterminer leurs propres modèles sociaux, politiques et économiques.

30. Le développement durable passe par la mise en place d'un nouvel ordre économique et commercial mondial assorti d'une nouvelle architecture de financement qui soit de nature à favoriser un contexte économique sain dans les pays en développement plutôt qu'à aggraver leur situation. Les principes des responsabilités communes mais différenciées et de la justice climatique doivent être appliqués. Dans le même temps, une politique de réparations doit être instaurée. Les États doivent également donner suite aux

engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto qui s'y rapporte et de l'Accord de Paris.

31. Pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius, les pays développés doivent accroître le financement de l'adaptation, de l'atténuation, des pertes et préjudices et de la réduction des risques dans les pays en développement. Dans le même temps, les États doivent assurer la justice climatique et éviter de causer des dommages irréversibles aux écosystèmes. Pour relever ces défis et protéger et préserver la Terre nourricière et la survie de l'humanité, la communauté internationale devrait renforcer le multilatéralisme, la coopération et la solidarité internationales, le droit international et le respect de la Charte des Nations Unies.

32. **M. Nakagawa** (Japon) dit que son gouvernement continue de mettre l'accent sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai, en s'appuyant sur son expérience acquise au lendemain du tremblement de terre et du tsunami qui ont frappé l'est du Japon en mars 2011. L'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai et la réunion de haut niveau y afférente, qui auront lieu en 2023, seront une excellente occasion de promouvoir la préparation aux catastrophes et la reconstruction en mieux. Ce sera également la dernière chance offerte avant 2030 de recenser les solutions innovantes, les politiques et les corrections de trajectoire requises pour prévenir les risques nouveaux et émergents et s'y préparer. Le Japon se félicite de la participation active des États Membres et des autres parties prenantes concernées aux discussions constructives de l'examen à mi-parcours. Sa délégation encourage également les États Membres à participer à la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis et aux événements coorganisés par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et les États Membres, y compris le Japon.

33. **Mme Etomzini** (Libye) dit que l'échéance des objectifs de développement durable continue de se rapprocher d'année en année, mais que leur réalisation semble plus éloignée que jamais. Même si son pays est tributaire de la production pétrolière, il nourrit des projets ambitieux pour diversifier ses propres sources d'énergie, notamment en utilisant des énergies propres pour produire de l'électricité. Pour protéger les quelque 20 % de son territoire qui ne sont pas encore désertiques, la Libye prend des mesures de lutte contre la désertification, telles que la fortification des dunes de sable, la création de brise-vent et le boisement des pentes abruptes. Malheureusement, la situation politique nuit à ces efforts. Les tempêtes de sable et de

poussière s'intensifient. En tant que phénomène transfrontière, elles doivent faire l'objet d'une coopération sous-régionale, régionale et internationale. Dans ce sens, Mme Etomzini presse les partenaires internationaux d'honorer leurs engagements de transfert de technologies et de renforcement des capacités. Le manque d'eau est à l'origine de nombreux problèmes en Libye, où les précipitations sont peu abondantes et où l'eau de mer contamine les sources d'eau souterraine dont dépend l'agriculture.

34. **Mme İstemil Aydil** (Türkiye) dit que son gouvernement a mis en place un conseil national de coordination pour renforcer la coopération entre les institutions du pays en matière de développement durable. La Türkiye s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2053 et mène des réformes nationales pour promouvoir le développement vert. Elle a également augmenté la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique à 54 %, ce qui lui vaut d'occuper la cinquième place en Europe et la douzième dans le monde dans ce domaine. Dans le même temps, elle a augmenté ses puits de carbone en faisant passer la couverture forestière de 20,8 millions d'hectares à environ 23 millions d'hectares. En tant qu'hôte de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en 2024, la Türkiye jouera un rôle de premier plan pour veiller à ce que la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité reste une priorité pour la communauté internationale et que des mesures soient prises à cet égard.

35. Les décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique et d'établir un groupe d'experts sur l'interface science-politiques pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ont joué un rôle important dans la lutte contre la triple crise que constituent les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité. Du fait de l'urbanisation rapide, les villes du monde entier peinent à faire face à l'augmentation des déchets, ce qui a des répercussions sur l'environnement et sur la santé et la prospérité des individus et, partant, sur les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable. Les inégalités exacerbées par la pandémie de COVID-19 et d'autres crises soulignent l'importance du développement urbain durable, y compris au travers de pratiques de gestion durable des déchets. L'adoption d'une approche zéro déchet est l'une des stratégies d'action climatique les plus rapides et les plus simples à mettre en œuvre pour réduire immédiatement les émissions de gaz à effet de serre. En 2017, le Gouvernement turc a lancé un projet

zéro déchet visant à prévenir et réduire les déchets, trier les déchets à la source, encourager le recyclage et utiliser les ressources naturelles plus efficacement. En conséquence, le taux de récupération des ressources est passé de 13 % en 2017 à 27,2 % en 2022. À cet égard, la délégation turque a proposé à la Deuxième Commission un projet de résolution sur le thème du zéro déchet qui prévoit la création d'un conseil consultatif chargé de promouvoir des pratiques exemplaires, l'organisation d'une réunion d'une journée en 2023 et la proclamation de 2024 comme Année internationale du zéro déchet.

36. **M^{me} Bayramli-Hamidova** (Azerbaïdjan) dit que selon le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2022*, son pays a amélioré son score et son classement dans l'indice de réalisation des objectifs de développement durable en raison des progrès accomplis en termes de réduction de la pauvreté, de villes et de communautés durables, d'eau propre et d'assainissement, et d'action climatique. Le cinquième Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) guide les activités de développement menées en Azerbaïdjan pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et les réformes nationales en faveur du développement socioéconomique. Le Gouvernement azerbaïdjanaise planche sur une stratégie de développement à faible taux d'émission à long terme, afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2050 par rapport aux niveaux de 1990. Il prépare également un plan national d'adaptation visant à promouvoir des mesures de résilience fondées sur la nature dans l'agriculture et à améliorer la gestion des zones côtières et des ressources en eau.

37. Alors que le pays s'engage dans la réadaptation, la reconstruction et la réintégration des zones touchées par le conflit, l'une des principales priorités de développement est de transformer les territoires libérés en une zone d'énergie verte. Le Gouvernement augmente les investissements pour la construction de villes intelligentes supplémentaires, dans le but de porter la part des énergies renouvelables à 30 % du bouquet énergétique du pays d'ici à 2030. La situation d'après-pandémie et d'après-conflit offre de nouvelles perspectives économiques pour l'ensemble de la région et donne l'occasion d'instaurer la paix et la stabilité et d'investir dans le développement économique et la coopération. Que ce soit en contribuant à la sécurité énergétique mondiale, en aidant à combattre la COVID-19 ou en promouvant des objectifs verts, l'Azerbaïdjan continuera à favoriser une croissance économique inclusive et durable.

38. *M. Budhu (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, prend la présidence.*

39. **M^{me} Keffas** (Nigéria) dit que selon le *World Investment Report 2022 (Rapport sur l'investissement dans le monde 2022)*, la majorité des produits d'investissement durables sur les marchés financiers mondiaux sont domiciliés dans des pays développés et ciblent les actifs des marchés développés. Les faibles niveaux d'investissement étranger direct ont ralenti la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire. Pour les pays en développement, la situation est exacerbée par leur situation financière débilitante, qui les oblige à utiliser des ressources financières publiques vitales pour rembourser leurs dettes.

40. Le fardeau que représente la dette extérieure insoutenable doit faire l'objet d'un engagement mondial. L'Initiative de suspension du service de la dette devrait être étendue aux pays confrontés à des difficultés budgétaires et de liquidités, et les dettes des pays confrontés aux problèmes les plus graves devraient être purement et simplement annulées. La communauté internationale doit continuer à rapatrier les flux entrants illicites et rendre illégal le transfert des bénéfices, ce qui augmenterait le financement des objectifs de développement durable. Dans le même temps, les pays développés doivent donner suite à leur engagement de mobiliser 100 milliards de dollars pour le financement de l'action climatique, en vue de soutenir les plans d'adaptation et d'atténuation des pays en développement.

41. Pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, la communauté internationale devrait adopter des politiques ciblées en faveur d'un système commercial international ouvert et non discriminatoire qui permette à tous les pays de rivaliser sur un pied d'égalité. Un tel système aurait pour vocation principale d'aider les pays en développement à stimuler la production via le soutien à l'industrie locale, la modernisation des infrastructures et des flux commerciaux, la réduction des coûts et l'amélioration de l'efficacité.

42. Le Gouvernement nigérian a intégré la réalisation des objectifs de développement durable dans ses plans de développement à moyen et long terme. Il collabore avec le Programme des Nations Unies pour le développement pour déterminer les données de référence nécessaires à l'évaluation des progrès. Le Nigéria a récemment achevé une évaluation des objectifs 3 et 4. À cet égard, la délégation nigériane

appelle les États Membres à appuyer sa proposition de projet de résolution sur les évaluations menées par les pays sur les objectifs de développement durable.

43. *M. Abdelaal (Égypte), Vice-Président, reprend la présidence.*

44. **M. Gimolieca** (Angola) dit que la communauté internationale se trouve actuellement à un moment critique de la mise en œuvre du Programme 2030, dans la mesure où les crises et déséquilibres existants ont été aggravés par la pandémie de COVID-19 et le conflit en Ukraine. L'Angola a déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063, en se concentrant sur la lutte contre l'extrême pauvreté et la promotion du bien-être de sa population au moyen d'investissements visant à améliorer les services de santé, l'éducation, le logement et l'entrepreneuriat. En Angola, la pandémie de COVID-19 a aggravé les défis économiques causés par la chute des prix du pétrole en 2014. Pour atténuer les risques, le Gouvernement a pris des mesures de restriction pour endiguer la propagation du virus, ainsi que des mesures d'aide économique, qui lui ont permis de poursuivre la mise en œuvre du programme de développement du pays.

45. La croissance économique est intrinsèquement liée à l'environnement, et les deux participent au développement durable. Le Gouvernement angolais continuera d'investir massivement dans les sources d'énergie propre en agrandissant les barrages hydroélectriques existants, en construisant de nouveaux parcs photovoltaïques et en investissant dans l'hydrogène vert. Des mesures ont été prises en collaboration avec les autres pays de la région pour préserver la faune et la flore de l'Afrique australe et ainsi préserver la biodiversité pour les générations futures.

46. **M. Lippwe** (États fédérés de Micronésie) dit que son gouvernement dénonce les attaques non provoquées menées par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui ont perturbé les chaînes d'approvisionnement et menacé la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays vulnérables comme le sien, qui connaît une pénurie de fournitures et de ressources indispensables.

47. Le Gouvernement micronésien affirme son soutien à la promotion de la croissance économique et à la protection de l'environnement et a rapidement ratifié l'Accord de Paris. Les îles du Pacifique produisent moins de 0,03 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre et pourtant, les changements climatiques constituent la plus grande menace existentielle pour leur culture, leur mode de vie et leur existence même. Ces pays ont déjà commencé à s'adapter en prévision de

l'élévation du niveau de la mer, de l'intrusion d'eaux salées et de phénomènes météorologiques extrêmes. À cet égard, la délégation micronésienne exhorte tous les États Membres à mettre à jour leurs contributions déterminées au niveau national conformément à la trajectoire visant à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius et à s'engager à atteindre des émissions nettes nulles d'ici à 2050.

48. Dans la mesure où l'océan occupe plus de 99 % du territoire des États fédérés de Micronésie, le Gouvernement a adopté des pratiques nationales et régionales pour préserver ses zones maritimes en s'appuyant sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il a également adopté la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050, qui vise à promouvoir la coopération régionale dans la protection de l'océan et de ses ressources. Il soutient une initiative visant à protéger au moins 30 % des océans de la planète d'ici à 2030 et met la dernière main à un instrument solide et ambitieux destiné à protéger la biodiversité marine dans les zones situées en dehors des juridictions nationales.

49. **Mme Kwishaka** (Burundi) dit que sa délégation se réjouit des efforts fournis par le Forum des Nations Unies sur les forêts en vue d'une plus grande conscientisation sur les méfaits de l'absence de protection efficace des écosystèmes. Le Burundi s'engage à participer activement aux campagnes internationales visant à arrêter et inverser la déforestation, auxquelles le programme national de promotion des forêts du pays pourrait servir de modèle.

50. Les sociétés ont besoin d'une planète saine pour survivre : la dégradation de la nature nuit à l'économie, à la santé, à la justice sociale et aux droits humains. Les services écosystémiques représentent entre 50 % et 90 % des moyens de subsistance des ménages ruraux et forestiers pauvres. La nature offre des opportunités commerciales aux communautés pauvres, de l'agriculture durable à l'écotourisme ou à la pêche de subsistance. Toutes dépendent de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable. Par ailleurs, la plupart des peuples autochtones dépendent d'écosystèmes sains qui peuvent fournir les services économiques et financiers dont ils ont besoin pour préserver leurs cultures et leurs moyens de subsistance. Il est donc urgent de repenser la relation de l'humanité avec la nature pour léguer le monde que nous voulons aux générations futures.

51. **L'archevêque Caccia** (Observateur du Saint-Siège) dit que la communauté internationale doit adopter une approche multidimensionnelle pour relever les défis climatiques, intensifier les efforts pour

remédier aux causes profondes des changements climatiques, donner suite aux engagements politiques et élaborer des stratégies d'atténuation et d'adaptation efficaces. Si la réduction progressive de la production d'électricité à partir de charbon représente une première étape importante, les États doivent redoubler d'efforts pour garantir son abandon total à long terme. Dans le cadre de la transition vers des sources d'énergie durables, les pays développés doivent garder à l'esprit les circonstances et les besoins des pays en développement, en particulier en termes de renforcement des capacités et d'aide financière.

52. Il est vital de renforcer la résilience des environnements naturels et humains pour atténuer les effets négatifs des changements climatiques, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes, et s'y adapter. Si près de 80 % des pays ont adopté des plans ou des stratégies d'adaptation ou des lois en la matière, ces initiatives restent fragmentées, sectorielles ou axées sur les risques à court terme. L'adaptation s'avère plus efficace lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale à long terme adaptée au contexte local et applicable à un large éventail de risques.

53. Au nom de l'État de la Cité du Vatican, le Saint-Siège s'est engagé à réduire ses émissions nettes à zéro d'ici à 2050 et a adhéré à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris.

54. **Mme Lawton** (Observatrice de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que la Fédération fournit aux gouvernements des conseils techniques sur la façon d'élaborer, d'actualiser et de réviser leurs cadres juridiques de gestion des risques de catastrophe et a récemment publié de nouvelles orientations sur le droit et la préparation et réponse aux urgences de santé publique. Depuis 35 ans, le Fonds d'urgence de la Fédération pour l'intervention en cas de catastrophe octroie des ressources pour répondre aux catastrophes de petite à moyenne ampleur, ce qui a permis d'aider plus de 200 millions de personnes. Avec le récent lancement du pilier anticipatif du Fonds, le réseau de la Fédération est plus à même de détecter des déclencheurs et d'y répondre sur la base d'analyses de risques et de données prévisionnelles. La Fédération se réjouit de collaborer avec l'Organisation météorologique mondiale sur le plan d'action exécutif du Secrétaire général pour l'initiative « Alerte précoce pour tous » visant à garantir que les communautés soient préparées, même dans les endroits les plus difficiles d'accès.

55. La délégation de l'intervenante espère que le prochain examen à mi-parcours du Cadre de Sendai

servira de catalyseur à l'évaluation des mesures de réduction des risques de catastrophe, transformera les engagements en mesures tangibles et facilitera la poursuite de la mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard, la Fédération appelle les États Membres à s'assurer que leurs lois, politiques et plans adoptent une approche intégrée de la gestion des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques. Il est également nécessaire de disposer de dispositifs d'alerte rapide et d'un financement souple, coordonné et prévisible pour la mise en place de mesures d'anticipation. Les communautés et acteurs locaux devraient diriger les efforts d'adaptation et participer à l'élaboration et à l'application des lois, politiques et plans relatifs aux catastrophes, en vue de définir des solutions locales pour limiter les risques et améliorer la résilience.

56. **Mme Giljova** (Observatrice de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables) dit que 733 millions de personnes dans le monde n'ont pas accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne. Même si les énergies renouvelables ont augmenté de 9,1 % en 2021, elles ne représentent que 17,7 % de la consommation énergétique totale. Au cours des dix dernières années, le coût des énergies renouvelables a considérablement diminué et près des deux tiers de l'énergie renouvelable ajoutée en 2021 ont coûté moins cher que les solutions au charbon les moins onéreuses dans les pays du Groupe des Vingt.

57. La communauté internationale doit veiller à ce que la transition vers les énergies renouvelables soit juste et équitable. Si l'innovation dans les systèmes de stockage sur batterie et les technologies à l'hydrogène vert peut faciliter et accélérer la transition, les investissements annuels dans les énergies renouvelables doivent être doublés : d'ici à 2050, 24 000 milliards de dollars d'investissements prévus devraient être réorientés des combustibles fossiles vers des solutions de transition énergétique. Dans le même temps, ces investissements permettraient au secteur des énergies renouvelables d'employer 43 millions de personnes d'ici à 2050.

58. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables contribue activement aux discussions mondiales sur la durabilité et a participé au Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière. Elle a joué un rôle clef dans l'accélération de la transition vers les énergies renouvelables et la mobilisation de l'action mondiale aux niveaux local, national et régional, avec, en 2021, la présentation de plus de 10 pactes pour l'énergie au cours du dialogue de haut niveau sur l'énergie. Pour s'assurer que les investissements atteignent ceux qui en ont besoin, l'Agence a lancé la Energy Transition

Accelerator Financing Platform (Plateforme de financement de l'accélérateur de la transition énergétique) avec les Émirats arabes unis. Avec pour objectif de déployer 1,5 gigawatt d'énergie renouvelable dans les pays en développement d'ici à 2030, cette plateforme bénéficiera de l'assistance technique et du soutien de l'Agence.

59. **M. Bredel** [Observateur de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)] dit que l'ONUDI coordonne l'initiative de décarbonisation profonde de l'industrie du Groupe ministériel sur l'énergie propre visant à stimuler la demande de matériaux industriels sobres en carbone. Dans le cadre de cette initiative, une coalition mondiale d'organisations publiques et privées s'efforce de normaliser les évaluations des émissions de carbone, d'établir des objectifs ambitieux dans les processus de passation des marchés des secteurs public et privé, d'inciter les investissements dans la mise au point de produits à faible intensité de carbone et d'élaborer des lignes directrices pour l'industrie. L'ONUDI a récemment lancé un programme mondial de promotion de l'utilisation de l'hydrogène vert et organisera une série de manifestations de haut niveau sur l'hydrogène vert au cours de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à venir.

60. Depuis 2020, l'ONUDI propose à ses états membres de participer à des consultations sur le modèle de l'économie circulaire, en vue de promouvoir la coopération et la solidarité internationales pour s'éloigner du modèle linéaire actuel de production et de consommation. L'ONUDI travaille également avec ses états membres à la promotion des énergies renouvelables et de modèles économiques à haut rendement énergétique, notamment dans le cadre du programme du réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables dans les petits États insulaires en développement. En collaboration avec la Station d'accueil de l'initiative des petits États insulaires en développement et des partenaires privées, l'ONUDI appuie la mise en place de l'Alliance mondiale pour l'énergie marine pour veiller à ce que les plus vulnérables aient accès aux technologies, aux financements et au savoir-faire novateurs en matière d'énergie marine.

La séance est levée à 16 h 55.